



Accusé de réception en préfecture
093-219300290-20250320-20-03-2025-19-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Publié le : 21 Mar 2025

Liberté - Égalité – Fraternité

VILLE DE DRANCY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 mars 2025
à 20h11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures onze, le conseil municipal dûment convoqué le quatorze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à la Mairie de Drancy sous la présidence de **Madame le Maire, Aude LAGARDE**

Nombre de membres en exercice : 49

Présents à la séance : 32 / Représentés : 16 / Absent : 1

Présents à la séance jusqu'à 22h43 : 31 / Représentés : 17 / Absent : 1

PRÉSENTS :

M. MANGIN, Mme YERRO, M. MILLARD, Mme ELSODY, M. ZANGRILLI, M. CHABANI, Mme MEGHRAOUI, M. BARTUCCIO, Mme SOLTANI, Mme COCOZZA, M. KHEMLICHE, Mme MAKANGILA-LEBO, M. SAULIERE, **Adjoints au Maire**

M. CAMUS, M. SEBAG, Mme MABIRE, M. RAHOUI, M. BENITAH, Mme PERRIN, Mme FAOUZI, Mme PILMANN, Mme ZEGGAGH, M. CHAVAROC, M. MICHEL, M. ZEMITI, Mme ALMANZA, M. SPICCIANI, Mme HAMMANI, M. BELOUCHAT, Mme NILES, Mme DENOUAL, M. CHIBANE, **Conseillers Municipaux**

REPRESENTÉS : Mme LAGARDE donne procuration à M. MANGIN, Mme LAGNEAU donne procuration à M. MILLARD, Mme BOUVELOT donne procuration à M. KHEMLICHE, Mme BENZIMRA donne procuration à M. CHAVAROC, M. SCHALLER donne procuration à M. BARTUCCIO, M. ANANDANE donne procuration à Mme ALMANZA, M. DACHIVILLE donne procuration à Mme ELSODY, Mme BOUTHORS donne procuration à Mme MEGHRAOUI, M. LASTAPIS donne procuration à M. BENITAH, M. FATEALY donne procuration à Mme SOLTANI, Mme NIKODIJEVIC donne procuration à M. ZANGRILLI, Mme PAVY-PALACIOS donne procuration à Mme YERRO, M. PAIN donne procuration à M. SEBAG, M. CHINI donne procuration à M. BELOUCHAT, M. BEN YEDDER donne procuration à M. CHIBANE, Mme CIPIL donne procuration à Mme NILES

REPRESENTÉ A PARTIR DE 22H43 : M. CAMUS donne procuration à Mme COCOZZA

ABSENT : M. MAHMOUDI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme HAMMANI désignée à l'unanimité des suffrages exprimés conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales

DELIBERATION N°19 DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE DRANCY

Avis au titre de l'opération d'aménagement de la Molette au Blanc-Mesnil et du dispositif d'évaluation environnementale

Le Conseil municipal de Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R122-7,

Vu le décret n°2020-1169 du 24 septembre 2020 modifiant la nomenclature annexée à l'article R122-2 du code de l'environnement,

Vu le dossier de création de la ZAC du projet d'aménagement de la Molette au Blanc-Mesnil, en annexe,

Vu l'étude d'impact du projet d'aménagement de la Molette au Blanc Mesnil, en annexe,

Considérant les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement de la Molette, tels qu'indiqués ci-après :

- transformer une zone industrielle ancienne et vétuste en un quartier mixte,
- intégrer une mixité fonctionnelle,
- renforcer l'attractivité résidentielle et environnementale,

Considérant que le dossier comprenant l'étude d'impact, le dossier de création de ZAC et le courrier de saisine est transmis pour avis à la Ville de Drancy en sa qualité de collectivité territoriale intéressée par le projet,

Considérant l'étude d'impact et ses annexes transmises par courrier le 20 janvier 2025, lesquels mesurent l'état initial du site, les effets du projet sur le site et son environnement et proposent des mesures compensatoires,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à rendre son avis,

Considérant que le projet ne bouleverse pas et/ou propose les mesures compensatoires satisfaisantes à la préservation de l'équilibre environnementale du site,

Considérant néanmoins qu'il est attendu que le projet ne génère pas davantage de nuisances tant sonores qu'en terme de trafic et ne participe pas à la dégradation des conditions et cadre de vie des riverains du quartier de l'Economie,

Délibère :

Article 1 : D'émettre un avis favorable sur les éléments développés par le dossier de création de ZAC ainsi que l'étude d'impact du projet d'aménagement de la Molette à Drancy (93700).

Article 2 : De demander à la Métropole du Grand Paris de prendre en compte les remarques suivantes :

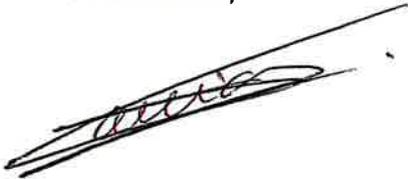
- Œuvrer à l'amélioration des conditions de circulation sur le secteur et à la diminution des nuisances subies par les riverains du quartier de l'Economie,
- Renforcer la concertation auprès des habitants, services et élus drancéens
- D'aménager d'une possibilité de création d'un débouché sur le parc de La Molette à Blanc-Mesnil au bout de la rue du 11 Novembre, facilitant ainsi l'accès des Drancéens au futur parc urbain.

Article 3 : D'autoriser le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame le Maire de la Commune de Drancy (place de l'Hôtel de Ville 93700 Drancy) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance
du 20 mars 2025

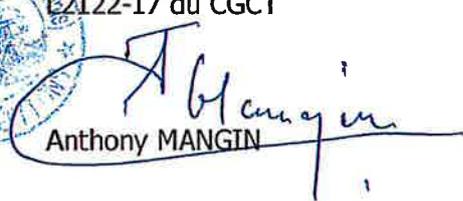
La secrétaire,



Samia HAMMANI

Pour le Maire empêché,
conformément à l'article
L2122-17 du CGCT




Anthony MANGIN